

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2017
20h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

EXCUSEE : Pascale CHOTEL donne pouvoir à JM DREVET

ABSENT : Erwan BRACCHI

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Avant l'ouverture officielle du conseil municipal audition de : Sébastien Tixier urbaniste et David Bertrand directeur du pôle habitat et aménagement du territoire de Bièvre-Isère-Communauté.

Ces personnes nous exposent les motifs de la nécessité de reporter les délibérations de principe prévues à l'ordre du jour car ils ont rencontré des difficultés pour boucler leurs travaux de rédaction du PLU sur trois points :

- La nécessité de rajouter des infos sur le Zonage et règlement assainissement autonome.
- Attente d'un retour d'info sur le périmètre de sécurité des installations de transport d'hydrocarbures (pipelines) de la part des entreprises concessionnaires.
- Un problème informatique au sujet de la vectorisation et de la duplication des cartes des aléas (les cartes éditées présentent un écart entre le modèle source et les documents remis).

Mrs Tixier et Bertrand prennent congé et le CM débute à 21H 05.

Jean-Michel Drevet maire ouvre la séance et annonce que suite au retard de Bièvre Isère les points 2,3,4 prévus à l'ordre du jour sont reportés au prochain conseil.

Délibérations prévues à l'ordre du jour.

1. **Présentation de l'association ACC de Chatonnay pour partenariat musical : Point reporté.**
2. **Concertation sur la possibilité de prise d'un arrêté du maire pour inciter les propriétaires à entretenir leurs terrains jusqu'en bordure des voiries publiques.**

La directive " zéro phyto " impose un désherbage sans pesticide. La commune ne dispose que d'un employé communal dédié à cette tâche. Compte tenu que son emploi du temps est saturé et pour des raisons budgétaires (coût de désherbage élevé) il ne pourra plus assurer les tontes ou nettoyages.

Seul un fauchage et débroussaillage bi-annuel par une entreprise mandatée sera effectué sur les bordures de routes en zone non constructible.

Un règlement type est proposé aux élus. Débat à poursuivre.

3. **Concertation pour organiser un tournoi municipal de city-foot : Ok à l'unanimité.**

4. Questions diverses :

- a. Inauguration City park samedi 07 octobre : Rendez-vous à 10h sur place
- b. Samedi 25 nov nettoyage et débroussaillage du pré en dessous de la salle des fêtes : appel à toutes les bonnes volontés.
- c. Suite au retour à la semaine de 4 jours d'école la garderie du mercredi matin va officiellement ouvrir dès la rentrée du deuxième trimestre.
Estimation de fréquentation : 12 enfants chaque mercredi (7 Tramolé - 5 Culin) / 19 ponctuels (6 Tramolé - 13 Culin).
- d. Au vue du retrait des TLA et l'élection d'un nouveau président du SIVU en la personne de Didier Lardeux qui est un élu à la retraite donc ayant plus de disponibilité, le conseil municipal demande au SIVU de se prononcer sur la pertinence de garder le poste d'un directeur du SIVU.
En effet, à très court terme cela peut devenir un emploi de confort incompatible avec la rigueur des finances de fonctionnement dont Culin et Tramolé doivent faire face.

5. Point supplémentaire : Délibération sur le changement de siège social du SIVU Tramolé -Culin

Suite à la réorganisation du fonctionnement du SIVU Arnaud DUCCELLIER FAUVY expose :

« Etant donné que l'effectif des élèves est en croissance constante et suite à l'embauche d'une directrice à mi-temps, il est nécessaire d'avoir un pôle administratif sur place. Cela libérera le secrétariat de mairie de Culin. Mme Lemoine, ancienne directrice d'école actuellement retraitée, quitte l'appartement le 1^{ier} novembre. Nous vous demandons de délibérer sur le transfert du siège social de la mairie de Culin vers l'appartement situé à l'étage du groupe scolaire route de Lucle.»

Unanimité pour : 14 voix